

BNF. Chemins d'accès. **Colloque L'Outre-mer : regards en archipel**

8^e rencontres des services éducatifs de musées, bibliothèques, archives et théâtres

LA DIVERSITE LINGUISTIQUE CALEDONNIENNE

par **Fabrice Wacalie**
Doctorant en linguistique océanienne

Contexte géopolitique

La Nouvelle-Calédonie est un archipel situé dans l'océan Pacifique à 1 500 km à l'est de l'Australie et à 2 000 km au nord de la Nouvelle-Zélande.

Elle est rattachée à l'état Français depuis sa prise de possession le 24 septembre 1853 et a un statut de pays d'Outre-Mer (P.O.M) depuis 2003.

Durant la période coloniale et contemporaine, la population s'est fortement diversifiée apportant une hétérogénéité linguistique supplémentaire à son territoire. Si bien qu'en plus des langues autochtones, la Nouvelle-Calédonie enregistre également des langues issues des différentes vagues d'immigration : langues indo-européennes (français, anglais, etc.), langues austronésiennes : mélanésiennes (langues de Vanuatu, de Fidji), polynésiennes (wallisien, futunien, tahitien, marquisien) et indonésiennes (javanais), asiatiques (vietnamien, chinois, etc.), plusieurs pidgins et créoles, sans compter les différentes langues venues des grands groupes miniers canadien, brésilien, etc.

Dans le cadre de cet exposé, nous n'aborderons que le cas des langues kanak mais nous souhaitons, en introduction, insister sur le fait que la diversité linguistique calédonienne, aujourd'hui, n'est plus le seul fait de ces langues.

1 – Situation linguistique

1.1 – Situation linguistique du Pacifique

Le Pacifique abrite près de 2 000 langues, soit près d'un tiers des langues parlées dans le monde. Dans la plupart des états insulaires de cette région du monde et plus particulièrement en Mélanésie, la diversité linguistique est la règle et l'allochtonie, l'exception.

On y trouve souvent pour langue officielle et de scolarisation, la langue du colonisateur ou de l'ancien colonisateur – dans la plupart des cas, soit le français soit l'anglais (ou les deux comme c'est le cas au Vanuatu), sauf pour l'île de Pâques sous tutelle du Chili qui fait exception avec l'espagnol. La pratique de ces langues est favorisée par l'hétérogénéité des populations contemporaines. De ces langues naissent parfois des langues dérivées comme le bislama du Vanuatu ou le tok pisin de Papouasie Nouvelle-Guinée.

1.2 – Situation linguistique de la Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie est une aire réputée pour sa grande diversité et sa complexité linguistique. Rozenn Milin, directrice du programme Sorosoro sur les langues en danger, en visite très récemment en Nouvelle-Calédonie, disait que ce territoire représentait un véritable paradis pour les linguistes eut égard à ces 28 langues vernaculaires parlées par près de 75 411 locuteurs concentrés sur un territoire d'une superficie totale d'environ 19 058 km².

Certaines de ces 28 langues kanak se diversifient elles-mêmes en plusieurs variantes dialectales si bien que, pendant longtemps, il a été difficile pour les chercheurs de définir le nombre exact de langues kanak. L'Académie des Langues Kanak reconnaît 40 langues et dialectes répartis de la manière suivante :

- 28 langues ;
- 11 dialectes ;
- 1 créole (le tayo de Saint-Louis).

Cette diversité s'explique, selon les spécialistes, non pas par le cloisonnement géographique résultant du relief ou de l'insularité, mais par la structure sociale non hiérarchisée et les mariages, effectués le plus souvent en dehors de sa tribu, encourageant la différenciation et la pratique du plurilinguisme ; d'autre part, divers groupes polynésiens qui ont immigré dans l'archipel un peu avant l'arrivée des Européens sont à l'origine d'un certain nombre d'emprunts lexicaux.

Le groupe des langues néo-calédoniennes

Les langues néo-calédoniennes forment un sous-groupe parmi les langues océaniques, elles-mêmes issues de la branche malayo-polynésienne de la grande famille des langues austronésiennes. L'aire de distribution de cette superfamille de langues dont l'origine est située à Taïwan, couvre une vaste étendue, de Madagascar à l'ouest, jusqu'à l'île de Pâques au sud-est, Hawaii au nord-est, et la Nouvelle Zélande au sud.

La Nouvelle-Calédonie est répartie en 8 aires coutumières – tableau de répartition :

	<i>Aire coutumière</i>	<i>Langues</i>
1	<i>Hoot ma waap</i>	<i>Nyelâyu</i>
2		<i>Kumak</i>
3		<i>Caac</i>
4		<i>Yuaga</i>
5		<i>Jawe</i>
6		<i>Nemi</i>
7		<i>Fwâî</i>
8		<i>Pije</i>
9		<i>Pwaamèi</i>
10		<i>Pwapwâ</i>
11		<i>Dialectes de Voh-Koné</i>
12	<i>Paicî – Camuki</i>	<i>Cèmuhî</i>
13		<i>Paicî</i>
14	<i>Ajië – Aro</i>	<i>Ajië</i>
15		<i>Arhâ</i>
16		<i>Arhö</i>
17		<i>Orowe</i>
18		<i>Neku</i>
19		<i>Sîchë</i>
20	<i>Xârâcùù</i>	<i>Tîrî</i>
21		<i>Xârâcùù</i>
22		<i>Xârâgurè</i>
23	<i>Drubéa-Kapûmë</i>	<i>Nââ drubea</i>
24		<i>Nââ numèè/kwényï</i>

25	<i>Nengone</i>	<i>Nengone</i>
26	<i>Drehu</i>	<i>Drehu</i>
27	<i>Iaai</i>	<i>Iaai</i>
28		<i>Fagauvea</i>

Se rajoute à cet inventaire le tayo, un créole à base lexicale française parlé par environ 600 locuteurs originaires de la tribu de Saint-Louis dans la commune du Mont-Dore. Cette région est composée de ressortissants de différentes régions du nord et du centre de la Grande Terre de Nouvelle-Calédonie qui ont été rassemblés dans la mission catholique de Saint-Louis. Pour communiquer, ces Kanak de langues différentes ont créé ce créole dans lequel on retrouve également l'influence lexicale des langues de l'aire drubéa-kapûmë.

Certaines des langues kanak, du fait de leur très faible nombre de locuteurs, sont aujourd'hui menacées d'extinction. En témoigne le sishëë, parlé dans la région de Moindou, qui ne comprend plus que 4 locuteurs et est gravement menacé d'extinction.

Les premiers relevés de mots en langues kanak ont été constitués par les premiers explorateurs et, un peu plus tard par les missionnaires protestants de la London Missionary Society et par les pères maristes.

Il faut attendre les écrits de Codrington (1885), puis des chercheurs du Lacito-CNRS (tout d'abord André-Georges Haudricourt (1979), Françoise Ozanne-Rivierre, Jean-Claude Rivierre et Jacqueline de La Fontinelle, puis Claire Moyse-Faurie et Isabelle Bril) investis depuis plus de 40 ans dans l'étude des langues kanak, pour voir les premiers travaux scientifiques. Des linguistes étrangers se sont aussi investis en Nouvelle-Calédonie, tels George Grace (xârâcùù et tîrî), Darrell Tryon (langues des îles Loyauté), Jim Hollyman (caac) ou Midori Osumi (tîrî).

2 – L'enseignement des langues kanak en Nouvelle-Calédonie

Après la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie en 1853, toute une série de mesures visant à interdire l'enseignement des langues autochtones dans les écoles privées et publiques ont émises, en particulier par le gouverneur Guillain¹. Ce furent les premières mesures discriminatoires entreprises à l'encontre des langues locales.

Il a fallu attendre le soulèvement politique kanak survenu dans les années 1970 et la montée progressive des partis indépendantistes kanak organisés autour de la revendication identitaire et culturelle, pour que l'enseignement des langues kanak prenne de l'importance. Ainsi, depuis 1972, le *drehu* est enseigné à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO) à Paris par Wamo Haocas.

En 1979, Claude Lercari crée le Bureau des Langues Vernaculaires ayant pour tâche l'étude de la mise en place d'un enseignement des langues maternelles. L'extension de la loi Deixonne, en 1992, reconnaît le *drehu* au même titre que le *paicî*, l'*ajië* et le *nengone* comme langues en option au baccalauréat. Ces langues seront ensuite enseignées à l'Université de la Nouvelle-Calédonie. En effet, grâce à l'Accord de Nouméa (1998), la filière Langues et Cultures Régionales a été créée, conformément aux dispositions stipulant que « *les langues kanak au même titre que le français seront désormais des langues d'enseignement et de culture*² ».

Également prévue dans l'Accord de Nouméa, l'Académie des Langues Kanak voit le jour en 2007 sous la direction de Weniko Ihage. Cette institution est une émanation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et a pour mission de « *fixer les règles d'usage et de concourir à la promotion et au développement de l'ensemble des langues et dialectes kanak* ».

¹ Article 7 de l'arrêté du 1^{er} août 1863.

² Accord de Nouméa, article 1.3.3 signé entre le FLNKS et le RPCR en 1998.

